



COURS PRÉPARATOIRES

À L'ÉCOLE DE MATURITÉ POUR ADULTES

À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE POUR ADULTES

À L'ADMISSION EN CLASSE DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Brochure
d'information
août 2024

Table des matières

1.	GÉNÉRALITÉS	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Organisation	1
1.3.	Conditions générales d'admission.....	2
1.4.	Procédure d'inscription.....	2
1.5.	Taxe d'inscription et écolage annuels	3
1.6.	Bourses d'études.....	3
1.7.	Assurances.....	3
1.8.	Renseignements.....	3
2.	COURS PRÉPARATOIRES.....	5
2.1.	Objectif et durée.....	5
2.2.	Validation des acquis et dispenses de cours	5
2.3.	Grille horaire et évaluations.....	5
2.4.	Conditions de réussite.....	7
2.5.	Attestation.....	8
2.6.	Programme des cours	8

Au vu des nombreuses occurrences des termes « étudiant » ou « candidat », nous avons renoncé à l'écriture inclusive pour rendre la lecture de ce document plus fluide. Il est évident que le masculin utilisé renvoie au rôle et non au genre de la personne qui l'incarne.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Introduction

Une formation en École de culture générale pour adultes (ECGA) avec diverses spécialisations en 3^e année (arts et design, communication et information, pédagogie, musique, santé, travail social) est proposée dans le canton de Vaud par le Gymnase pour Adultes (GypAd). L'École de culture générale pour adultes permet de préparer un Certificat d'École de culture générale en parallèle à une activité professionnelle exercée à temps partiel.

Le Gymnase pour Adultes offre également depuis la rentrée d'août 2020 une formation en École de maturité pour adultes (EMA) qui conduit au Certificat de maturité gymnasiale ouvrant les portes des Hautes écoles universitaires et polytechniques.

Des **Cours préparatoires** à deux niveaux sont organisés sur une année pour permettre aux candidats n'ayant pas ou plus les bases nécessaires dans les disciplines fondamentales (français, mathématiques, allemand ou italien, anglais) de se remettre à un niveau équivalent à celui autorisant l'entrée en École de culture générale (niveau C) ou en École de Maturité (niveau M) au terme de la scolarité obligatoire. Ces cours permettent également une préparation aux épreuves cantonales d'admission en classe de maturité professionnelle.

1.2. Organisation

Tous les cours du Gymnase pour Adultes ont lieu sur le site du Gymnase de Chamblandes, à Pully. Pour permettre aux candidats de mener en parallèle études et activité professionnelle à temps partiel, ces cours sont donnés essentiellement le soir. Toutefois, afin d'alléger la fin de la semaine, des cours ont également lieu le vendredi en fin d'après-midi.

Horaire du lundi au jeudi

période	de ... à ...
4	18h10 – 18h55
5	18h55 – 19h40
6	19h50 – 20h35
7	20h35 – 21h20

Horaire du vendredi

période	de ... à ...
1	15h45 – 16h30
2	16h30 – 17h15
3	17h25 – 18h10
4	18h10 – 18h55

Ces formations impliquant un important travail personnel en dehors des cours, l'expérience montre qu'il est peu réaliste de conserver une occupation professionnelle à plein temps pendant les études au Gymnase pour Adultes.

Les dates de début et de fin des cours, ainsi que des vacances, sont celles fixées par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) pour ensemble des formations post-obligatoires.

1.3. Conditions générales d'admission

Les Cours préparatoires sont destinés, comme toutes les formations offertes par les gymnases vaudois, aux étudiants domiciliés dans le Canton de Vaud.

Les candidats domiciliés dans un autre canton peuvent s'inscrire aux cours dispensés par le Gymnase pour Adultes (GypAd) pour autant qu'ils aient obtenu l'autorisation de leur canton de domicile et sous réserve des places disponibles.

Un étudiant ne peut prendre domicile dans le canton de Vaud uniquement pour y suivre les cours du GypAd.

D'autre part, s'il satisfait à la condition d'admission ci-dessus liée au domicile, tout candidat doit en principe être âgé d'au moins dix-neuf ans. De plus, il doit être au bénéfice d'une formation ou d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, ou d'un parcours de vie jugé équivalent.

L'admission n'est pas soumise à des conditions particulières concernant le parcours scolaire préalable. Toutefois, tous les candidats doivent passer des tests d'orientation (et non d'admission !) avant le début des cours (voir point 2.3).

Enfin, toute admission est enregistrée à l'essai jusqu'aux vacances d'automne. Au terme de cette période, la direction du GypAd évalue la situation et décide du maintien dans la classe ou d'une éventuelle réorientation.

1.4. Procédure d'inscription

En principe, les inscriptions sont enregistrées par année scolaire. Elles sont ouvertes jusqu'au **30 avril** précédant la rentrée scolaire. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les dernières inscriptions sont enregistrées sur une liste d'attente.

Les inscriptions parvenant hors délai sont également examinées et peuvent être acceptées dans la limite des places disponibles.

Les formulaires d'inscription peuvent être demandés au secrétariat du GypAd ou directement téléchargés sur notre site internet.

Les dossiers d'inscription doivent ensuite être envoyés au secrétariat du Gymnase pour Adultes.

1.5. Taxe d'inscription et écolage annuels

Une taxe annuelle d'inscription de CHF 70.- est perçue au moment de l'inscription ; cette taxe n'est pas remboursable.

De plus, un écolage annuel est perçu. Pour les étudiants domiciliés dans le canton de Vaud, le montant de l'écolage annuel est de CHF 720.- mais se voit sensiblement réduit lorsque un ou plusieurs enfants sont à charge de l'étudiant.

L'écolage annuel se paie **avant le 30 novembre** et est dû en principe même en cas d'interruption des études. Les candidats reçoivent en temps voulu toutes les indications utiles.

Les étudiants domiciliés dans un autre canton et qui ont reçu une autorisation du Département de l'instruction publique de leur canton ne paient pas d'écolage au canton de Vaud, la participation financière aux frais de formation étant versée par le canton de domicile au canton de Vaud. En revanche, en vertu de la convention intercantonale du 21 mai 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile, ils auront à payer un écolage à leur canton de domicile, selon les tarifs et modalités fixés par celui-ci.

1.6. Bourses d'études

Des bourses d'études peuvent être accordées en cas de nécessité. Les requêtes doivent être adressées à l'Office des bourses du canton de domicile des participants. Pour les étudiants vaudois, les formulaires de demande de bourse sont disponibles sur le site internet de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (www.vd.ch/ocbe). Les étudiants sont toutefois rendus attentifs au fait que l'Office cantonal vaudois des bourses d'études et d'apprentissage accorde difficilement des bourses aux étudiants du Gymnase pour Adultes pour la double raison qu'ils peuvent en principe travailler la journée et qu'ils suivent une formation seconde. Toutefois, dans la dernière année de formation, une bourse (à 50% le premier semestre et à 100% le second semestre) est envisageable.

Les bénéficiaires d'une bourse d'études sont astreints au paiement de la taxe d'inscription et de l'écolage.

1.7. Assurances

Les étudiants ne sont pas assurés par l'école à titre complémentaire et sont donc couverts exclusivement par leur(s) assurance(s) personnelle(s).

1.8. Renseignements

De plus amples renseignements sur l'organisation des Cours préparatoires, ainsi que celle des autres filières proposées par le GypAd peuvent être obtenus à l'adresse ci-après :

Gymnase pour Adultes GypAd

Avenue des Désertes 29 – 1009 Pully
www.gypad.ch

Secrétariat

courriel :

tél. : 021 557 46 62

gymnase-pour-adultes@vd.ch

Directeur :

tél. direct :

courriel :

M. Adriano Aloise

021 557 46 55

adriano.aloise@vd.ch

Doyenne des cours

préparatoires :

tél. direct :

courriel :

Mme Sophie Cheseaux

021 557 46 78

sophie.cheseaux@vd.ch

2. COURS PRÉPARATOIRES

2.1. Objectif et durée

Les Cours préparatoires sont destinés à des personnes qui, en raison de leur parcours scolaire antérieur ou d'une trop longue interruption des études, n'ont pas un niveau scolaire jugé suffisant pour intégrer directement soit l'École de culture générale pour adultes (ou une classe de maturité professionnelle), soit l'École de maturité pour adultes. Ces cours ont pour objectif d'amener, en une année, les étudiants à un niveau équivalent à celui permettant en fin de scolarité obligatoire un passage en École de culture générale (pour les cours de niveau C) ou en École de maturité (pour les cours de niveau M). L'effort est concentré sur un nombre restreint de disciplines, à savoir le français, les mathématiques, la langue seconde (allemand ou italien) et l'anglais. A ces quatre disciplines de base s'ajoutent des cours de méthodologie ou d'introduction aux sciences humaines et de bureautique ou d'introduction aux sciences expérimentales.

2.2. Validation des acquis et dispenses de cours

Les Cours préparatoires forment un tout. Toutefois, les candidats peuvent bénéficier d'une reconnaissance de leurs acquis débouchant sur la dispense de fréquentation de tout ou partie de certains cours. Les dispenses des cours correspondants sont accordées sur la base des diplômes ou attestations présentés, voire de tests et/ou d'entretiens avec les maîtres de ces disciplines.

Toutefois, elles ne dispensent pas de la participation aux travaux écrits qui permettent d'établir la moyenne semestrielle puis annuelle de chaque discipline.

La décision d'une dispense relève de la direction, sur préavis de l'enseignant-e en charge du cours. Sauf circonstances exceptionnelles, ce préavis ne peut pas être donné avant que le maître concerné ait eu un entretien avec le candidat demandant une dispense.

2.3. Grille horaire et évaluation

Avant la rentrée scolaire, des tests de niveaux sont organisés dans toutes les disciplines (français, seconde langue nationale, anglais et mathématiques) afin de placer chaque candidat dans les cours les mieux adaptés à ses connaissances du moment.

Tous les cours des deux voies préparatoires se donnent en parallèle (p.ex. anglais niveau C en même temps qu'anglais niveau M, maths niveau C en même temps que maths niveau M, etc.) ce qui permet pour chaque candidat un panachage des niveaux.

D'éventuels passages d'un niveau à l'autre dans telle ou telle discipline en fonction des aptitudes observées des candidats sont envisageables, sur proposition des enseignant-es, uniquement durant le 1^{er} trimestre.

La certification de chaque cours se fait par une évaluation continue tout au long de l'année sous forme de travaux écrits, exposés, interrogations orales, etc. Le nombre

minimal de notes à obtenir dans une discipline est lié au nombre de périodes hebdomadaires attribuées à ladite discipline, et est rappelé ci-après :

Cours préparatoires à l'entrée en ECGA et en EMA

Discipline	Nbre périodes hebdomadaires	Nbre min. de notes (année)	Nombre min. de notes (1 ^{er} semestre)
Français	4	6	3
Mathématiques	4	6	3
Allemand ou italien*	4	6	3
Anglais	4	6	3
Cours d'introduction 1 (à choix)			
Informatique-bureautique**	1	3	
Introduction Sciences exp.**	1	3	
Cours d'introduction 2 (à choix)			
Méthodologie***	1	-	
Introduction Sciences hum.**	1	3	
Cours de renforcement****	2	-	
Total hebdomadaire	20		

*Le cours d'italien est donné uniquement à un niveau M. Il est tenu compte de cet aspect dans les conditions de réussite.

**Les cours dotés d'une seule période se déroulent en fait sur un semestre à raison de deux périodes hebdomadaires.

***Les conditions de validation du cours sont communiquées par l'enseignant-e au début du semestre.

**** En début d'année, chaque étudiant doit choisir 2 cours de renforcement (parmi les cours de renforcement suivants : français, mathématiques, allemand et italien). Un étudiant peut être dispensé de chaque cours s'il obtient au ½ bulletin et/ou au bulletin semestriel une moyenne de 5 dans la discipline correspondante. En cas de baisse de résultat au bulletin semestriel (en dessous de 5), l'étudiant qui aurait été dispensé d'un cours au ½ bulletin est réintégré dans le cours de renforcement. Les conditions de validation du cours sont communiquées par l'enseignant-e au début du semestre.

2.4. Conditions de réussite

Les Cours préparatoires permettent l'entrée dans la filière visée (EMA ou ECGA, voire MP) si l'étudiant obtient un certain total de points entre les moyennes de français, de langue seconde (allemand ou italien), de mathématiques et d'anglais. Ce total varie en fonction du niveau suivi dans chaque discipline, selon le tableau suivant :

Niveaux dans les quatre disciplines de base (ordre indifférent)	Nbre de points pour admission en EMA	Nbre de points pour admission en ECGA	Nbre de points pour admission en MP*
M - M - M - M	16	14	16
M - M - M - C	17	14.5	16
M - M - C - C	18	15	16
M - C - C - C	19**	15.5	16.5
C - C - C - C	20**	16	17

*Les examens cantonaux d'admission restent obligatoires, et l'admission sur la base des résultats annuels en cours préparatoires n'est envisageable qu'en cas d'échec auxdits examens.

**Possibilité de passer des tests d'admission sur proposition du conseil de classe.

Par ailleurs, chacun des cours d'introduction (Informatique-bureautique ou Introduction aux sciences expérimentales ; Méthodologie ou Introduction aux sciences humaines) doit être validé. Les conditions de réussite sont communiquées par l'enseignant·e au début du semestre pour le cours de méthodologie. Pour ce qui concerne les trois autres cours d'introduction, une moyenne suffisante est exigée.

Au cas où l'insuffisance dans une seule discipline bloque l'accès à la filière visée (EMA ou ECGA), la Conférence des maîtres du GypAd, sur proposition du conseil de classe, peut offrir au candidat la possibilité d'effectuer en août un examen de rattrapage dans ladite discipline.

En principe, le redoublement des cours préparatoires n'est pas autorisé.

La Conférence des maîtres du GypAd apprécie les cas limites et/ou les circonstances particulières.

Important : les étudiants suivant les cours préparatoires en vue d'entrer dans une classe de maturité professionnelle post-CFC doivent obligatoirement s'inscrire (jusqu'au début du mois de mars) auprès de la DGEP aux examens d'admission qui ont lieu à la fin mois d'avril ou début mai.

2.5. Attestation

Les candidats quittant le Gymnase pour Adultes après avoir suivi les Cours préparatoires peuvent obtenir une attestation de suivi de ces cours en plus du bulletin final.

2.6. Programme des cours

Le programme des cours de français, d'allemand, d'anglais et de mathématiques des cours préparatoires à l'entrée en ECGA est celui de la dernière année de la voie secondaire générale (VG) niveau 2.

Le programme des cours de français, de langue seconde (allemand ou italien*) d'anglais et de mathématiques des cours préparatoires à l'entrée en EMA est celui de la dernière année de la voie secondaire pré-gymnasiale (VP).

*Le cours d'italien est donné uniquement à un niveau M.

D'autre part, le programme des cours spécifiques de la voie menant à l'ECGA (méthodologie et informatique/bureautique) ou à l'EMA (introduction aux sciences humaines et introduction aux sciences expérimentales) est disponible sur le site internet du GypAd.